

Conseil Municipal du 6 octobre 2022 – 18 h 30
PROCES VERBAL N°19

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL,

Absents excusés : Magalie BILHAC,

Quorum : 13/15 puis 14/15 Arrivée d'Estelle BONNIOL au point 5 à 18h55

1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 2 septembre 2022

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 2 septembre 2022.

Le PV de la réunion du 2 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3 – Autorisation d'ester en justice – Délibération n°39

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la sas petit Louis a acheté à la commune le lot 12 du lotissement Les Oliviers (250m²) pour un montant de 10 000 € dans le but de réaliser des logements sociaux. Celui-ci devait vendre la parcelle à Hérault Logements après avoir construit les habitations.

Elle informe le conseil que la sas Petit Louis loue actuellement ces logements à des particuliers et s'est rétractée vis-à-vis d'Hérault Logement.

Elle informe qu'Hérault Logement va porter l'affaire en justice et qu'il convient également de porter l'affaire devant les tribunaux. Elle demande donc au Conseil d'autoriser Madame le Maire à ester en justice au nom de la commune, cela, afin de casser la vente car celle-ci a eu lieu avec un prix « deal » c'est-à-dire inférieur au prix de marché actuel ou d'obtenir réparation.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater Madame le Maire pour ester en justice auprès du cabinet CHARREL & Associés avocat à Montpellier afin de représenter la commune dans l'affaire qui l'oppose à la SAS Petit Louis pour la construction de logement locatif sur un terrain cédé à but social.

4 – SCOT Pays cœur d'Hérault – Délibération n°40

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Cœur d'Hérault arrêté le 12 juillet 2022.

En tant que personne publique associée, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour adresser son avis.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le SCOT du Pays Cœur d'Hérault et décide d'émettre les mêmes observations que la Communautés de Communes du Clermontais.

5 – Convention CDG34 d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels – Délibération n°41

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une convention du centre de gestion de la fonction publique Territoriale de l'Hérault relative à l'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.

Les prestations sociales sont :

- Conseil sur les obligations réglementaires
- Sensibilisation collective à la prévention

- Pré-étude des documents avant passage en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions des Travail (CHSCT)
- Participation à 3 réunions du CHSCT
- Pré-diagnostic en vue d'un accompagnement sur des situations particulières

Les prestations complémentaires sont :

- La rédaction et mise à jour du document unique
- L'évaluation des risques psycho sociaux en vue de l'intégration dans le document unique
- La mise à disposition d'un agent du CDG34 pour assurer la fonction d'assistant de prévention afin de conseiller et d'accompagner l'entité adhérente dans la mise en œuvre des actions de prévention
- La réalisation de métrologie d'ambiance physique (bruit, éclairage, vibration...)
- L'animation de réunion de sensibilisation auprès des élus
- L'analyse d'une situation, d'un poste de travail, soutien auprès d'un agent ou de la collectivité
- La médiation pour la résolution à l'amiable des conflits interpersonnels
- La mise à disposition d'un agent chargé d'inspection (ACFI)

La commune est particulièrement intéressée par le dernier point car il est réglementairement obligatoire de disposer d'un ACFI.

La prestation effectuée sera d'une demi-journée maximum par an.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 14	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention du CDG34 d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels et demande au CDG34 de mettre un Agent Chargé d'Inspection (ACFI) à disposition de la commune.

6- Rapport de l'école

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal le rapport du groupe scolaire 2021-2022 qui retrace les dépenses et les recettes de l'école et du service périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport du groupe scolaire avec des dépenses d'un montant total de 172 998.55 € et des recettes à 30 258.66 € soit une part communale de 142 739.89 € pour 95 enfants.

Les dépenses sont 18 947.67 € moins chères qu'en 2020-2021.

De plus, le Conseil prend acte des dépenses du service périscolaire depuis que celui-ci a été transféré à la Communauté de Communes du Clermontais. Pour l'année 2021-2022 elles sont de 811.01 € alors que les dépenses 2020-2021 s'élevaient à 23 259.40 €

7 – Plan rénovation façade – Délibération n°42 et 43

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal qu'il a délibéré dans sa séance du 3 juin 2022 sur le projet de la Communauté de Communes du Clermontais « Plan Rénovation Façades ». La délibération a été retirée car la CCC n'avait pas encore voté le règlement du projet. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Pour rappel, ce projet a pour but de cartographier à l'échelle cadastrale les linéaires qui nécessitent un ravalement et de proposer une aide financière aux demandeurs qui en font la demande.

Un plan a été dressé par la CCC en collaboration avec la commune ; ce dernier concerne le centre du village : place des Anciens Combattants, place Georges Clémenceau, rue Jean Moulin, Rue Claude Debussy, rue Anatole France, et le début de la rue Paul Valéry.

Les dossiers retenus se verront attribuer une subvention de 25% du montant total TTC figurant sur le devis avec un plafond de 2000 € pour la partie communautaire et 5 % du montant TTC figurant sur le devis avec un plafond de 500 € pour la partie communale.

Pour 13	Contre 1	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à la majorité le plan Rénovation Façade proposé par la Communauté de Communes du Clermontais.

De plus, afin de permettre la mise en place de ce plan rénovation façade, il convient d'instaurer le régime de déclaration préalable pour les ravalements de façades sur l'ensemble du périmètre de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 14	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du régime de déclaration préalable pour les ravalements de façades sur l'ensemble du périmètre de la commune.

8 – Affaires en cours – Finances – affaires générales – Délibération n°44

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

Elle fait le point sur :

- Le budget principal ;
- Le recrutement du contractuel au secrétariat qui commence son contrat au 01/11/2022 ;
- Le plan communal de sauvegarde, Monsieur Dominique ZARAGOZA et Mme Estelle BONNIOL sont nommés référents pour travailler avec les agents communaux ;
- La formation PSC1 : Madame le Maire précise que la commune de Canet propose une session de formation de Prévention aux Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) pour les agents communaux au prix de 70€ par personne. Elle présente au Conseil une convention de formation professionnelle et précise que 6 agents seraient concernés (1 par service comme cela est obligatoire).

Pour 14	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de formation professionnelle avec la mairie de Canet et autorise Madame le Maire à la signer.

9- Affaires en cours – scolaire - CCAS – environnement – Délibération n°45

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

Elle fait le point sur :

- Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) dont plusieurs courriers vont être envoyés aux personnes concernées sur la commune ;
- La sécurisation du bd Pasteur qui a été réalisée récemment par un grillage posé par les employés communaux ;
- La rentrée scolaire qui s'est bien passée avec 95 enfants ;
- Le voyage scolaire à Paris qui s'est bien passé mis à part le voyage retour. Elle explique au Conseil que Madame le Maire a dû avancer les 34 billets de trains retour à la suite d'un problème d'embarcation et demande au Conseil de rembourser Madame le Maire des frais avancés.

Pour 13	Contre 0	Abstention 1
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser à Madame Isabelle SILHOL, Maire de Péret et accompagnatrice du voyage scolaire la somme de 1626.80 € avancée pour les billets de train Paris – Béziers.

10 – Affaires en cours – Urbanisme – Travaux – Délibération n°46

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant l'urbanisme et les travaux.

Il fait le point sur :

- Les travaux bd Frédéric Mistral dont la réception aura lieu le 14/10/2022 ;
- Les travaux avenue Jean Mermoz terminés par le Département ;
- L'avancée de l'étude sur l'extinction de l'éclairage public. Il convient de délibérer pour la programmation de travaux Eclairage Public 2022 d'un montant de 4 008.02 € dont 2 295.34 € à la charge de la collectivité.

Pour 14	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme 2022 d'Eclairage Public d'un montant de 4 008.02 € et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 – Affaires en cours – culture – associations – Délibération n°47

Monsieur GUIZIOU souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant la culture et notamment sur la réunion des associations qui a eu lieu dernièrement

Il précise que l'ensemble des associations ont émis un avis défavorable au dépôt d'un chèque de caution correspondant à chaque matériel emprunté car celui-ci pourrait atteindre des sommes très élevées.

Pour 14	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération 2022-35 du 2 septembre 2022 et de demander aux associations une caution fixe de 500€ pour la réservation de matériels (tables, chaises, banc, friteuses, machine à hot dog etc) lors de manifestations. La caution demandée aux Pérétois pour le prêt de matériel tables chaises et bancs reste inchangée.

Table PVC 180x70 100 €, Table PVC 180x75 70 €, Table bois 220x80 80 €, Table bois 220x70 80 €, Banc 40 €, Chaise coque 30 €, Chaise fer 10 € l'unité.

12 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'intention d'Aliéner - Non exercice du droit de préemption

		Adresse
16/08/2022		Fontainilles
16/08/2022	1	rue des claires - Les Faïsses
09/09/2022	16	av Marcellin Albert

b) Autres Décisions

Néant

13 - Questions diverses

Le secrétaire
Bruno CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL